

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 AVRIL 2015

Date convocation : 2 avril 2015

Affichage : 2 avril 2015

Affichage compte-rendu : 16 avril 2015

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 12

L'an deux mille quinze, le neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain GAGNE, Maire.

Etaient présents : M. Franck GAREAU, Mme Martine HARZO, Mme Mélanie HERRANZ, M. Thierry JEAN, M. Stéphane LEBLANC, M. Michel MÉREAUX, M. Eric NOBLESSE, M. Eric PENON, Mme Nathalie PÉROUELLE, Mme Christine RIO, Mme Stéphanie SAVARY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. Jean-Michel HARENT excusé ayant donné pouvoir à Mme Nathalie PÉROUELLE, Mme Christine SALLOT.

Secrétaire de séance : Mme Christine RIO.

Compte rendu de la dernière réunion.

Le compte rendu de la dernière réunion n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

2015-07 Approbation du compte de gestion 2014.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier de Bonnières-sur-Seine, déclare que ce compte n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-08 Compte administratif 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christine RIO, le Maire s'étant retiré, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Alain GAGNE, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se présenter ainsi :

		Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
FONCTIONNEMENT	Dépenses	497 418.63 €	334 187.87 €	
	Recettes	497 418.63 €	309 407.22 €	
	Déficit		-24 780.65 €	
	Résultat 2013 reporté		226 907.87 €	
	Résultat 2014		202 127.22 €	
INVESTISSEMENT	Dépenses	387 169.09 €	238 492.31 €	
	Recettes	387 169.09 €	161 984.26 €	
	Déficit		- 76 508.05 €	
	Résultat 2013 reporté		- 11 027.07 €	
	Résultat 2014		-87 535.12 €	
	Résultat de clôture		114 592.10 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif tel que présenté par Mme Christine RIO.

2015-09 Affectation du résultat 2014

Compte tenu des restes à réaliser l'excédent global s'élève à :

		Excédents	Déficits
FUNCTIONNEMENT	Résultat 2014	202 127.22 €	
INVESTISSEMENT	Résultat 2014		87 535.12 €
	Restes à réaliser		0.00 €
	Cumul		87 535.12 €
	Résultat de clôture	202 127.22 €	

Au vu de ces résultats le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement : 202 127.22 € dans les conditions suivantes :

Apurement du virement à la section d'Investissement (1068) :	87 535.12 €
Affectation à l'excédent reporté (002) :	114 592.10 €

2015-10 Budget primitif 2015.

Eric PENON, présente au Conseil Municipal le budget 2015. Le Conseil constatant que :

- o La section Fonctionnement est en équilibre :

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
402 965.84 €	402 965.84 €

- o La section Investissement est en équilibre :

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
219 133.45 €	219 133.45 €

Approuvé à l'unanimité le budget 2015.

2015-11 Vote des 3 taxes.

Le Conseil Municipal décide pour 2015 de reconduire les taux de 2014, à savoir :

	Taux voté en 2014	Taux voté en 2015
Taxe d'habitation	6.56 %	6.56 %
Taxe foncière (bâti)	6.91 %	6.91 %
Taxe foncière (non bâti)	46.99 %	46.99 %

2015-12 Subventions aux associations.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions aux organismes suivants :

A.D.M.R.	1500.00 €
A.F.S.L.B.M.	350.00 €
B.S.L.	300.00 €
F.C.P.B.L.	360.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Bréval	250.00 €
AUDAS	3 500.00 €
TOTAL	6 260.00 €

2015-13 Redevance d'assainissement.

Le Maire propose d'augmenter la redevance d'assainissement d'un centime d'euro à savoir la passer de 0.54 € à 0.55 € le m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal estime que l'augmentation d'un centime par m3 est insuffisante compte tenu du montant des factures de l'entretien de la station d'épuration sous le contrôle de la CAMY. Il décide donc par 8 voix pour et 5 voix contre, de passer la redevance à 0.57 € le m3.

2015-14 Demande de subvention pour l'aménagement de sécurité routière aux abords des établissements scolaires pour l'année 2015.

Pour faire suite à plusieurs constatations de vitesses excessives aux abords de la sortie de l'école, le Maire propose au conseil municipal de faire poser un radar pédagogique pour sensibiliser les gens et les faire ralentir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

1- Décide de solliciter du Conseil général, pour l'année 2015, une subvention pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires ou ceux fréquentés par des jeunes.

2- Description des travaux :
Fourniture et pose d'un radar pédagogique et son raccordement.

Coût H.T. des travaux : 5 512.26 €

3- S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

4- S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

2015-15 Remplacement d'un délégué du Conseil Municipal au CCAS.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R 123-7 et R-123-8,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De procéder à l'élection d'un représentant au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale suite à la démission de Madame Catherine BURLLOT.

Est candidate : Mme Christine RIO

Est proclamée élue membre du conseil d'administration du centre d'action sociale : Mme Christine RIO

2015-16 Transfert de compétence « Construction d'aires multisports ».

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2015-06 DU 19 FEVRIER 2015

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les articles L 1321-1, L1 321-2, L 1321-3

Vu l'exposé de Monsieur le Maire précisant que la Communauté de Communes du Plateau de Lommoye souhaite doter chaque commune d'un terrain multisports afin d'apporter un équipement permettant la pratique sportive, une aide pour le déroulement des rythmes scolaires et du centre de loisirs.

La Communauté de Communes prendra en charge uniquement la construction de cet équipement, sur le terrain désigné par la Commune. L'entretien et la maintenance seront assurés par la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de transférer la compétence « Construction d'aires multisports » à la Communauté de Communes du Plateau de Lommoye et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2015-17 Location de la salle des fêtes aux habitants de Neauphlette.

Le Maire informe le Conseil que la salle des fêtes de Neauphlette est actuellement en travaux pour quelques mois et que des habitants de cette commune sollicitent la mairie pour louer notre salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuvé à l'unanimité que la location de la salle des fêtes soit ouverte aux habitants de la commune de Neauphlette, à titre exceptionnel, durant la période des travaux dans leur salle des fêtes, à compter de ce jour et jusqu'à la fin des travaux, au tarif de location pratiqué pour la commune de Ménerville, soit 350€ le week-end.

INTERCOMMUNALITÉ

- CCPL – SIVOM de Lommoye.

Vote du budget, lancement de l'appel d'offres pour la révision du PLU par le cabinet GSI. La communauté de communes cotise à l'association Initiatives Yvelines qui aident les personnes à la création d'entreprise. Service accessible à toute personne ayant un projet de société.

Un nouveau camion a été acheté pour un montant de 4000€. Divers matériels, l'ancien camion, tonne à lisier et compresseur ont été revendus pour un total de 4300 €.

Le SIVOM est mis en sommeil en attendant la future intercommunalité, les fonds ne pouvant être distribués tant que le syndicat n'est pas dissout. Le Président cherche une solution. Part de Boissy-Mauvoisin environ 12 000€.

Concernant la MARPA, le budget estimé des travaux étant largement supérieur au résultat des appels d'offres, des travaux complémentaires vont être programmés pour ne pas perdre les subventions obtenues sur la base des estimations.

Pour information, la quantité de déchets produite par habitant et par an est de 288 kgs au niveau national et de 270kgs pour la CCPL.

- SEPE.

Il est prévu le renouvellement de la conduite Grande Rue si des travaux d'enfouissement étaient réalisés.

Les conduites d'eau de la commune de Ménerville seront remplacées.

Le dernier forage effectué peut permettre d'avoir 200 m3/heure mais ne sera exploité que pour 80 m3/heure en remplacement des forages du centre de la commune de Blaru.

- SEY – SIVAMASA.

Pas de quorum lors de la dernière réunion pour le vote du budget du SEY. Le SIVAMASA n'a plus d'utilité si ce n'est faire le poids vis-à-vis d'autres syndicats.

- SICOREN.

Vote du budget. 32 élèves de Boissy-Mauvoisin sont scolarisés au collège de Bréval et profitent de ses installations.

- SITE Dammartin.

Vote du budget. Lancement de l'appel d'offres pour la prochaine rentrée scolaire. Prévision d'augmentation des tarifs à la prochaine rentrée.

- SIVOS Boissy-Mauvoisin Ménerville.

Vote du budget. Travaux d'investissement prévus : bétonnage du sous-sol de l'école, remplacement du grillage dans la cour. Lancement de la consultation pour la garderie et les NAP.

- SMIS.

Vote du budget. Ce syndicat sera sûrement dissout en même temps que la CAMY fin décembre. Des travaux de recherche de fuite ont été réalisés sur un mur en bardage.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal accepte le prêt de la salle des fêtes au Groupement Paroissial le dimanche 19 avril 2015 pour la représentation d'une pièce de théâtre pour les personnes isolées. Des invitations sont à disposition à la mairie.
- Réflexion sur les mesures de sécurité routière à la Belle Côte : mise en place d'un stop sur la départementale direction Rosny afin de ralentir les automobilistes.
- Un noyer a été coupé en bas de la rue de la mare Lisieux, sur le domaine public sans que personne n'en connaisse les raisons.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 18 JUIN 2015 à 20H30

Fait à Boissy-Mauvoisin, le 9 avril 2015

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, elongated shape with a pointed end.